# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 28 JUIN.

## LA COMPRESSION DES POUSSIERS DE CHARBON.

Nous recevons la lettre suivante:

*Monsieur le Rédacteur,*

Ce n'est pas sans un vif intérêt que j'ai lu, dans le dernier numéro de l'*Abeille*, l'article que vous rapportez du *Courrier des Etats Unis*, concernant le procédé Loiseau pour la fabrication des charbons agglomérés.

Si j'avais été assez heureux pour trouver dans notre ville des capitaux suffisants le pays aurait certainement été doté depuis quatre ans de cette industrie d'un avenir immense, en me servant des mêmes procédés que ceux employés au Havre, à Cardiff, à Charleroy, à Saint-Etienne, à Paris, etc., et aux perfectionnements desquels j'ai travaillé pour ma part.

Sans rien vouloir retirer du mérite de l'affaire américaine, je ne pense pas qu'il soit juste de laisser M. Loiseau revendiquer en son nom, les honneurs d'une *invention* connue depuis une vingtaine d'années en France et que MM. Caillard du Havre, ont si puissamment contribué à propager dans le monde entier où leurs *briquettes* sont bien connues..........

.......Et, en fait de produit manufacturé, comme les yeux sont meilleurs juges que les oreilles, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-joints trois échantillons du produit que j'ai manipulé ici, à l'aide d'engins primitifs et qui, *ad libitum*, désigné sous le nom de galet, de briquette, de péros artificiel, de "patent fuel", n'en est pas moins du poussier de charbon de terre comprimé qui, sous cette forme, rendu à consommation, sert aux mêmes usages que le charbon naturel en bloc avec plus d'avantages.

Veuillez, je vous prie, monsieur, si ce n'est abuser de votre complaisance, communiquer ces échantillons, si imparfaits qu'ils soient, aux personnes qui s'intéressent à la question du chauffage économique que viendraient juger par elles-mêmes de la valeur du produit, et agréer mes remerciements et mes salutations empressées.

HENRY SENÉCAL, Ing. civil.

Nlle-Orléans, 27 juin 1874.

## L'INCIDENT GAMBETTA-ROUHER ET LA PRESSE.

Nous cueillons à la hâte dans les journaux de Paris les jugements portés sur la terrible scène du 9 juin:

*La République française.*

M. Gambetta, dans la séance d'hier, s'est montré fidèle au grand et noble rôle que sa destinée lui a donné depuis cinq ans dans notre histoire nationale. On l'a retrouvé tel qu'il était le premier jour où il a poussé son premier cri de Français et de patriote, en face de l'empire triomphant; on a entendu les échos de la voix qui a prononcé la déchéance de la dynastie de Bonaparte, qui a flétri le crime de Metz. Tel ses amis, tel la France ont cru M. Gambetta, dans ses journées historiques, tel il était, tel il devait être hier.

*Le Temps.*

Nous renonçons à décrire cette scène violente. Après les mots de "misérables" et de "flétrissure" prononcés successivement par M. Gambetta, et aussi pendant les dernières paroles prononcées par M. Rouher, une moitié de l'Assemblée était en proie à une exaspération que jamais nous ne lui avions vue. On s'agitait, on se levait, on criait; tels membres parlaient de leur banc, d'une voix très haute, sans que le bruit permît cependant de distinguer ce qu'ils disaient. La droite au contraire restait silencieuse. Elle laissait les bonapartistes qui siègent dans ses rangs protester violemment contre la gauche, et répondre à ses cris par d'autres cris et des gestes menaçants. La droite n'a pas soutenu les bonapartistes. Elle n'a pas demandé le rappel à l'ordre de M. Gambetta. Elle semblait comprendre peut-être le sentiment de l'orateur de la gauche, sans en approuver l'expression.

*L'Evénement.*

Avez-vous lu au *Journal officiel* le compte-rendu de la dernière séance? Quelles fureurs! Quel déchaînement! Les partis ont atteint l'extrême limite de l'insulte. Ils ont épuisé les menaces. Ils se jetteront l'un sur l'autre au premier jour. Encore un peu et nous revenons en pleine Fronde parlementaire. Comme le Coadjuteur de Paris, nos députés n'iront plus au Parlement qu'avec un poignard dans leur poche. Où allons-nous? Où est l'autorité morale qui contiendra ce débordement? Quand la voix de la patrie mutilée, appauvrie, haletante, menacée, étouffera-t-elle les implacables représailles des guerres civiles?...

*Le Rappel.*

Pourra-t-on se représenter le transport sauvage dont l'éloquent tribun les accablait, l'indignation écrasante de toute la gauche, le silence réprobateur de leurs anciens alliés, et enfin leur tenue embarrassée, leurs protestations étouffées sous les huées, leur assurance et leur jactance vite déconcertées?

*Le Bien Public.*

Il faut le dire bien haut: M. Gambetta a vengé d'un mot la conscience publique outragée.

*L'Opinion nationale.*

Une tempête s'en est suivie, rapide, mais qui n'avait plus rien de commun avec des délibérations parlementaires et que, pour ma part, je ne saurai m'empêcher de regretter. Dans cette confusion, la véritable portée de l'incident, son utilité, ont presque disparu.

*Les Débats.*

Il en est temps encore: vous pouvez empêcher l'avénement des bonapartistes; mais vous auriez tort de compter pour cela sur les violences de la gauche. Hélas! la colère et l'emportement ne servent à rien; quelquefois ils compromettent une cause, ils ne servent jamais bien utilement. Tout au plus peuvent-ils réveiller des préoccupations qui s'endorment. Réveillez-vous donc et agissez. L'Empire tend à reparaître parce qu'il n'est pas remplacé. Remplacez-le par quelque chose de net, par un gouvernement défini, et il sera détruit pour toujours.

*La France.*

Des séances comme celle d'hier font vivement sentir au pays tout ce qu'il y a de précaire et d'anxieux dans sa situation; elles poussent aux solutions nettement déterminées, et, quand les pouvoirs publics ne donnent pas satisfaction à ce besoin universel d'en finir, ils courent risque d'être débordés par le mouvement de l'opinion, qui, dans ces circonstances, va toujours aux extrêmes.

*Le Journal de Paris.*

Voilà le sujet de nos discussions passionnées, voilà le thème sur lequel on dépense des trésors de casuistique, pendant que le bonapartisme, naguère proscrit, s'agite, s'insinue, et, patiemment, *sûrement*, entreprend la conquête du pays.

*L'Union.*

O misère! Nous nous exerçons à dresser une petite République d'écoliers platoniciens afin de la jeter, médiatrice souveraine, dans la lice où se débattent les partis de la domination césarienne ou anarchique! C'est trop de pitié!

Est-ce pour cela que la Providence a fait vivre douze cents ans la France à l'état de monarchie?

Et nous croyons-nous, pygmées politiques que nous sommes, de force à donner un démenti à Dieu même?

*Le Français.*

C'est grâce à M. Gambetta que hier les bonapartistes ont été tirés de l'embarras où ils se trouvaient visiblement. Comme toujours, ce sont les jacobins et les girondins qui font l'Empire.

*Le Monde.*

Combien nous avions raison de demander une conclusion et des sanctions aux enquêtes du 4 septembre. Il y a eu des fautes, il y a eu des crimes. Pourquoi a-t-on commencé à soulever le voile et n'a-t-on pas osé le déchirer jusqu'au bout?

*La Liberté.*

M. Gambetta n'était plus un orateur, mais un porte-injures; il n'était plus un représentant du peuple, il en était réduit à n'être que l'instrument aveugle d'un parti violent. C'est que derrière les hommes comme M. Gambetta et les écrivains naïfs qui l'encouragent et l'exaltent, il y a....les AUTRES! qui les poussent, les dirigent, les entraînent et les tiennent sous leur domination. Ce sont ces AUTRES, mystérieux encore, terribles, implacables, qui apparaîtront quand l'heure sera venue, quand tous *leurs* Gambetta, après avoir joué les Mazaniello et les Rienzi au Parlement, seront dépopularisés, perdus, déclarés par eux traîtres à la patrie ou plutôt *au parti*, et quel *parti*!

*Le Figaro.*

Gambetta lui-même saute à la tribune. Dès lors, ce qui se passe ne se raconte plus. Furieux, écumant, l'œil injecté, le bras en avant, les cheveux en désordre, Gambetta hurle des injures aux bonapartistes et à M. Rouher.

M. Rouher riposte par une allusion aux marchés du Quatre-Septembre.

Gambetta hurle de plus belle. M. Rouher répond. C'est un dialogue vif et animé. On dirait une poissarde (Gambetta) qui engueule un client dont la langue est également bien pendue. Ajoutez à cela les rires des uns, les grincements de dents des autres, les interruptions de MM. Perrin et Lockroy à M. Galloni d'Istria et les réponses de ces messieurs. Enfin M. Gambetta, puisant une force nouvelle dans sa mâle poitrine, à bout d'arguments, râlant beuglant, laisse ce mot qui s'adresse au groupe de l'appel au peuple....

—CES MISÉRABLES QUI....

*La Patrie.*

La voilà, la république athénienne! Orléanistes, légitimistes, braves gens du centre gauche, appréciez par cette scène l'aimable tempérament, la tolérance future, l'esprit de conciliation et d'apaisement qui présideront à cette république *ouverte*, à cette république de concorde et de désarmement dans laquelle on vous convie d'entrer; prêtez y les mains, bourgeois, notables et millionnaires, les Feray, les Rampon, les Casimir Périer, et ce sera bientôt votre tour d'être traités de misérables en pleine Assemblée, car vous voudrez réagir à un moment donné, vous voudrez vous retenir sur la pente où l'on vous poussera; dès lors vous ne serez plus que d'odieux girondins et M. Gambetta, qui ne résiste pas, lui, aux injonctions des plus violents parmi les siens, sera plus insolent à votre égard qu'il n'a osé l'être à l'égard de M. Rouher. Il sera le maître alors. Jugez de ce qu'il osera par ce qu'il ose aujourd'hui. Il est impossible, au bout de tout cela, de ne pas entrevoir le tribunal révolutionnaire et la confiscation.

—On écrit de Sarrebourg à la *Gazette de Strasbourg*:

"Notre ville a été mise en émoi, aujourd'hui 2 juin, par une querelle entre un général français, M. Colin, né à Sarrebourg, et qui se trouve ici en congé, et un employé de l'octroi, Alsacien de naissance. Le général reprochait à l'employé d'avoir pris du service dans l'administration allemande, et il se servait de termes un peu vifs. L'employé, blessé, alla porter plainte auprès de l'autorité. Le général a été arrêté aussitôt, et transporté, cette après-midi, à Saverne, où il a été mis à la disposition du procureur général. Sur sa prière instante, et après qu'il eut déposé une *forte somme* comme caution, le général a été mis provisoirement en liberté."

—On fait courir à nouveau le bruit de l'abdication du roi Victor-Emmanuel. Tout en croyant cet on-dit prématuré, nous pensons être en mesure d'assurer que, de ce côté, "il n'y a pas de fumée sans feu," et que l'acte royal qui fera passer la couronne d'Italie sur la tête du prince Humbert pourrait bien ne pas tarder beaucoup à se produire.

—On nous écrit de Versailles, le 8 juin: "Il est inexact qu'il soit question d'envoyer le maréchal Canrobert comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg, en remplacement du général Le Flô.

"Hier a eu lieu, dans la Creuse, l'élection d'un conseiller général pour le canton de Felletin. Il y avait en présence un candidat républicain conservateur et un candidat radical. Le premier a été élu par 1,150 voix contre 590.

—Une irritation très vive règne dans la fraction des 52 du centre droit, qui ont vu leurs avances repoussées par le centre gauche. Le centre droit est maintenant divisé en deux groupes: l'un composé de 110 membres, qui reste fidèle à la politique conservatrice de la droite; l'autre composé des 52 qui ont publié un manifeste intempestif.

M. le duc d'Aumale qui était, ainsi que l'Agence Havas l'a annoncé, à Versailles il y a trois jours, avait pris connaissance du Manifeste rédigé par M. d'Audiffret et l'avait approuvé.

—D'après le *XIXe Siècle*, M. de Choiseul, désigné pour faire le rapport sur l'élection de la Nièvre, ayant reçu la fameuse circulaire du comité de l'Appel au peuple, serait allé la communiquer, lundi soir, au maréchal de Mac-Mahon.

Le Président de la République a annoncé à M. de Choiseul que, dès le lendemain, le conseil des ministres serait saisi de l'affaire.

"Hier matin, en effet, ajoute le *XIXe Siècle*, le conseil des ministres a délibéré sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon, et l'on a arrêté les termes de la dépêche dont M. Tailhand a donné lecture à l'Assemblée.

—Le Sénat d'Italie vient, sur la demande expresse des ministres du roi Victor-Emmanuel, de prendre une décision qui, mieux que toutes les déclarations officielles, mieux que tous les écrits, est une preuve d'intentions pacifiques et de l'éloignement actuel de toute crainte de complication extérieure. Nous voulons parler de l'ajournement du projet de loi relatif à la réorganisation de l'armée et à la défense des frontières.

Quel que soit le désir louable de réaliser des économies dont puisse être possédé le gouvernement italien, il est bien évident que, si une menace quelconque de guerre existait à l'horizon européen, on aurait hâté la discussion du projet en question au lieu de la reculer.

—Le bruit court que M. Gambetta a été félicité par M. Ledru-Rollin de son dernier discours.

—Vous avez vaincu sans efforts, lui dit l'ex-dictateur.

—Et sans balcon.... aurait ajouté l'ex-tribun.

LE PRIX D'UNE FEMME.—M. Cornelius McFarland a intenté devant la Cour du dix-neuvième district une action en $20,000 de dommages-intérêts contre M. Félix La Croutz pour avoir séduit et enlevé sa femme. C'était en mai 1873; les deux époux s'aimaient d'amour tendre comme les deux pigeons de la fable, lorsque survint La Croutz. Dès lors, la guerre fut allumée. La Croutz circonvint tellement bien la femme du plaignant, que celle-ci consentit à quitter la résidence de son mari à Silver City .... venir s'établir avec son séducteur à San Francisco. Le mari n'est pas content; il était .. heureux avec sa femme; elle l'entourait de tant de soins qu'il estime à $20,000 la perte qu'il a faite.

Voilà une femme de valeur, n'est-il pas vrai?

(*Courrier de San Francisco.*)

—La cloche de l'église de Lourdes, fondue par une maison de Paris, va être expédiée à sa destination. Presque aussi grosse que le bourdon de Notre-Dame, elle dépasse en poids et en volume celle de Sainte-Clotilde. Pour mettre en mouvement une pareille masse d'airain, il faudra aider sans doute les forces humaines par des libations fréquentes ainsi que cela se pratiquait autrefois pour la cloche dont Eudes Rigault, archevêque de Rouen, dota sa cathédrale. On versait de copieuses rasades aux sonneurs, qui suaient sang et eau dans l'exercice de leur fonction, ce qui donna naissance à ce dicton populaire: *boire à tire la Rigault*. La cérémonie du baptême pour la cloche de Lourdes aura probablement lieu dans le courant d'août ou de septembre.

—Voici, empruntée à un journal américain, une curieuse théorie de l'annonce et des impressions qu'elle produit sur l'abonné:

1re annonce insérée pour la première fois.—Il ne la voit pas.
2e insertion.—Il la voit, mais il ne la lit pas.
3e insertion.—Il la lit.
4e insertion.—Il regarde le prix de l'article.
5e insertion.—Il en parle à sa femme.
6e insertion.—Il se décide à l'acheter.
7e insertion.—Il l'achète.

Conclusions: Il ne faut pas publier une annonce moins de sept fois.

LA CINQUIÈME SAISON.—Nous lisons dans une chronique parisienne:

7 mai.—Combien y a-t-il de saisons dans l'année? demandait l'institutrice à l'élève.

—Cinq répondit la petite sans broncher: le printemps, l'été, l'automne, l'hiver et la morte saison.

L'enfant avait parfaitement raison. Cette cinquième saison existe....; le mot *existe* peut paraître singulier quand il s'agit d'une *morte*; mais nul doute qu'il faille compter avec cette cinquième saison. Il est vrai que la plupart du temps elle se confond avec une des quatre du calendrier.

La morte-saison des théâtres est l'été: elle ne commence pas comme celui-ci avec le solstice, le 21 juin, pour terminer avec l'équinoxe le 22 septembre; elle se règle plutôt d'après le thermomètre que d'après l'almanach, et consulte moins les météorologues que le public; elle arrive aux grandes chaleurs et cesse avec elles.

Aussi la plupart des salles de spectacle ferment-elles leurs portes dès que le centigrade s'élève à des hauteurs par trop ambitieuses et non moins gênantes.

L'HOROSCOPE DU PRINCE IMPÉRIAL.—A la majorité du prince impérial (1874), on fit, chez M. Thiers, où l'on s'occupe fort de ces choses et où l'on tire les cartes supérieurement, les calculs suivants:

Naissance du prince: 1856, dont les chiffres additionnés donnent: 20.

Majorité du même: 1874, donnant le même chiffre.

C'est donc à 20 ans que son sort se décidera, c'est-à-dire en 1876.

Chiffres de 1876: 1 plus 8 plus 7 plus 6 égalent 22.

22! Durée exacte (de 1848 à 1870) du pouvoir de son père.

—Hier le concierge de l'un de nos confrères vient lui demander une lettre afin d'obtenir des places pour aller au spectacle.

—A quel théâtre voulez-vous aller? demanda notre confrère.

—Où vous voudrez, répond le pipelet.

—Tenez, lui dit notre confrère, après avoir écrit quelques mots, voici une lettre pour le Gymnase.

—Quelle pièce est-ce que l'on joue?

—*Une femme qui ment.*

—*Une femme qui ment*, s'écrie le concierge. Oh! je connais la pièce. Depuis trente-cinq ans que je suis marié, je la vois jouer tous les jours.

—Demandez à un poète de trouver un plus joli mot que cette réplique d'une simple fille de campagne:

C'était à Enghien. Arrêté devant la source où l'on va boire son verre d'eau minérale, un buveur contemple les yeux d'un bleu indéfinissable de la petite débitante campagnarde qui lui tend le verre. Puis après un instant:

—Pourquoi donc, mon enfant, lui dit-il, avez-vous les yeux bleus?

—Pour voir le ciel, monsieur, répondit la fillette, en levant ses regards vers le ciel qui, en ce moment, était d'un bleu admirable.

—Deux messieurs assis à l'orchestre d'un théâtre de genre, remarquent dans une loge d'avant-scène le financier X.... un homme déjà mûr, en compagnie d'une jeune et jolie femme. Il bâille beaucoup et semble s'ennuyer profondément.

—X.... n'a pas l'air de s'amuser, dit l'un des deux messieurs, et pourtant il est avec une femme charmante.

—Oui, mais c'est la sienne, répond simplement l'autre monsieur.

—Une amusante gaudriole du *Journal amusant*:

La scène se passe dans un bal: une jolie personne qui fait tourner toutes les têtes a déposé sur une chaise un superbe bouquet blanc:

Un jeune homme était là, regardant cette fête, regardant cette jeune fille diaphane.

Perdu dans sa contemplation, ivre d'amour, fou, il alla tomber sur une chaise.....

La chaise où était le bouquet blanc!!!

—Pardon! ô pardon, mademoiselle, dit-il à la jeune fille.

—Consolez-vous, monsieur, répondit-elle de sa plus douce voix; je vous excuse... *on ne peut pas avoir les yeux partout.*

## La ligue blanche dans les paroisses.

Résolutions adoptées au meeting de Pont-Breaux, le 14 juin:

Attendu que l'honneur de l'initiative de la première "Ligue Blanche" revient de droit à nos concitoyens et frères de St-Landry, et attendu qu'il est de toute importance d'adopter un programme de principes et une règle de conduite homogène, uniforme et applicable à tout l'Etat;

Il est résolu que nous adoptions les préambules et les résolutions de la "Ligue Blanche" de St-Landry, et que nous les recommandons aux autres paroisses de l'Etat, comme plateforme du PARTI BLANC de la Louisiane.

Attendu que la population de couleur de l'Etat de la Louisiane, organisée sous le nom de républicains, a eu le contrôle sans partage de la législation de l'Etat depuis 1868, et que pendant cette période de six années, bien qu'elle ait eu toutes les occasions pour prouver sa capacité à faire des lois, il a été hors de doute que cette capacité quel qu'en soit le degré intellectuel et moral, n'a pas été employé pour le bien du pays, mais, au contraire, pour sa dégradation—moralement, socialement et politiquement; et

Attendu que le parti républicain étant presqu'entièrement composé de nègres, sans les votes desquels aucun membre de ce parti ne pourrait obtenir un emploi, les noirs sont responsables de l'abus fait des emplois et de la législation corrompue qui a mis l'Etat en banqueroute et qui a frappé d'ostracisme toute vertu publique.

Attendu, en outre, que tout effort précédemment fait par les blancs pour concilier les nègres et les engager à agir avec eux, sans égard aux distinctions de parti, pour le bien commun, a échoué—que l'appel soit venu des démocrates, des libéraux ou des indépendants; et

Attendu, enfin, que les efforts mêmes que nous avons faits dans ce sens, sont la véritable cause de la division parmi nous; en conséquence;

Il est résolu 1°. Que nous tenons la population de couleur pour responsable de la plus grande partie des maux qui sont nés de la législation frauduleuse et corrompue, dont elle a eu le contrôle depuis 1868, et tout en croyant que beaucoup d'hommes de couleur sont droits et honnêtes, cependant nous considérons que comme classe, ils ont servi d'instruments dans les mains d'hommes astucieux, blancs et noirs, et que par ce moyen les blancs finiraient par être réduits à la mendicité et chassés avec leurs familles de cet Etat.

Résolu, 2°. Que notre expérience avec la population de couleur démontre son incapacité absolue à former un bon gouvernement quand elle a l'ascendant, et qu'à moins que des efforts ne soient faits pour la priver du contrôle de la législation dans l'Etat, les maux dont nous souffrons, continueront à s'accumuler;

Résolu, 3°. Que l'échec de nos tentatives passées de conciliation, nous interdit de renouveler tout nouvel effort pour un compromis, et que nous considérons une politique de temporisation à ce sujet comme fatale aux intérêts matériels de l'Etat, nuisible à la vertu publique et destructive du respect de nous-mêmes et de notre dignité d'hommes.

Résolu, 4°. Que la question dans la prochaine campagne n'est pas entre les républicains et les démocrates ou les libéraux, mais entre les blancs et les noirs, et que cette question est: la population blanche de la Louisiane gouvernera-t-elle la Louisiane, ou sera-ce la population noire de la Louisiane qui gouvernera la Louisiane,—question sur laquelle, que nous soyons démocrates, libéraux ou indépendants, nous n'hésitons pas à nous prononcer pour l'ascendant des blancs.

Résolu, 5°. Que la conduite du noir, comme politicien, a seule imposé au blanc la nécessité de soulever cette question pour sa défense; et bien que nous n'ayons pu nous unir comme démocrates ou libéraux, nous pouvons nous unir et nous nous unirons comme race pour nous protéger contre le pillage déréglé, public et particulier, commis par l'autre race;

Résolu, 6°. Qu'en nous unissant comme blancs, engagés à travailler à la suprématie de la race blanche dans l'Etat, notre objet est de placer le pouvoir de faire des lois dans les mains de gens qui protégeront nos propriétés et ne nous voleront plus par le moyen de taxes, qui peuvent lire, écrire et comprendre quelque chose aux droits personnels et de propriété, et non de détruire aucun des droits que les lois confèrent au nègre. Nous le laisserons voter comme il le voudra et briguer les emplois s'il le désire, mais nous lui disons franchement qu'il ne pourra obtenir notre vote et que nous ne voulons pas le lui donner comme race pour faire nos lois.

Résolu, 7o. Que nous reconnaissons la nécessité de l'union parmi nous sur un seul candidat blanc pour chaque emploi, et que nous invitons, de quelque façon présente ... les blancs, sans égard aux anciennes affiliations de parti, à s'unir avec nous sous la bannière de la "Ligue Blanche" qui, seule, peut nous sauver de la dissention et de la défaite.

Alcée Dupré, Président.

A. P. Williams, J. Frank Knox, Secrétaires.

Résolutions accessoires prises par le Comité de la "Ligue Blanche" de la paroisse St-Martin, et adoptées par l'Assemblée à l'unanimité:

1o. Résolu que, dans l'organisation de la "Ligue Blanche" de la dite paroisse, nous prenons l'engagement formel, comme membre de cette Ligue, de rompre toute association sociale ou autre, avec les transfuges qui ont trahi leur pays et leur race, en s'alliant à un parti qui opprime et ruine l'Etat.

2o. Résolu que tous les bons citoyens blancs de la paroisse sont instamment invités à former et à organiser des clubs de 20 à 50 membres, dans chaque quartier de la paroisse, et qu'à cet effet le président de l'Assemblée est autorisé à choisir une personne qui sera chargée de l'organisation préliminaire des dits clubs, qui, après cette organisation préliminaire, devront élire leurs chefs et en faire un rapport au Comité Central.

Sur motion appuyée, les noms suivants ont été proposés pour faire partie du Comité Central, et l'Assemblée, consultée, a confirmé ce choix.

MM. Chas. Guérinière père, Alcibiade DeBlanc, Aug. Marais, Zack Fournet — St-Martinville.
Cyprien Melançon, Valery Thibodeaux — Pont Breaux.
Sidney Mouton — à la Pointe.
Arcade Patin — Grande Pointe.

Fait au Pont Breaux, 14 juin 1874.

CHAS. GUÉRINIÈRE, Président.
O. L. DELELIS, Secrétaire.

**Salle du Comité Exécutif Démocratique de Paroisse, à la Nouvelle-Orléans.**—A une assemblée du Comité, tenue le 24 juin 1874, la résolution suivante a été unanimement adoptée:

"Résolu que les présidents des clubs Démocratiques de ward, dans la paroisse d'Orléans, soient requis de s'assembler, dans leur club respectif, le JEUDI 2 JUILLET, à 7 1/2 heures du soir à l'effet de s'organiser et nommer un Comité de Paroisse pour la prochaine campagne électorale.

"Résolu, que les nouveaux délégués élus devront s'assembler le 6ème jour de Juillet, afin de s'organiser et de commencer le travail pour la prochaine campagne électorale."

Par ordre du Comité.
WM. STEVENSON, Président.
WM. WOELPER, Secrétaire. 21 juin—9

**Importers Bonded Warehouse Company**—Nouvelle Orléans, 25 juin 1874.—Une élection de cinq Directeurs pour servir l'année suivante 1874-1875, aura lieu au bureau de la Compagnie, le lundi 6 juillet 1874, de midi à 2 heures P. M.

PH. GUESNON, Secrétaire.
25 juin—30 juin—5 juil

**Bureaux de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, 124 rue du Canal**—Nouvelle-Orléans, 20 juin 1874. A une réunion des directeurs, tenue le 16 courant, un dividende de Quatre Dollars a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 1er juillet 1874.

C. C. LEWIS, Secrétaire.
21 juin au 1er juillet.

**Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.** Nouvelle-Orléans, Lundi, 22 juin 1874.—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des directeurs, un dividende semi-annuel de cinq pour cent a été déclaré payable aux actionnaires le premier lundi de juillet prochain.

CH. JUMONVILLE, Caissier.
23juin—15t

**Bureau de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans coin Laharpe & White.**—Nouvelle-Orléans, 16 juin 1874.—A une réunion du Bureau des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 8 du courant, un dividende de **trois piastres par action** a été déclaré, payable aux actionnaires le 1er juillet 1874.

Le dividende sera payé au bureau de M. J. Pinguet, président de la compagnie, No. 8 rue St-Louis, de midi à 3 heures de l'après-midi.

F. TISNE, Jr., Secrétaire.
16 juin—au 5 juillet.

**AVIS Aux détenteurs de bons de l'Etat de la Louisiane.**

Avis est donné à tous les détenteurs de bons de l'Etat de la Louisiane, d'une émission quelconque, que conformément à une loi de l'Assemblée Générale, approuvée le 24 janvier 1874 et connue généralement sous le nom de "funding bill," le bureau de liquidation désigné dans la dite loi a été dûment organisé et a fait préparer des bons consolidés d'une série uniforme, équivalent en montant à soixante pour cent de tous les bons (non payés) de l'Etat, ayant quarante ans à courir et portant intérêt à raison de sept pour cent l'an. Le bureau sera prêt, à dater du 1er juillet 1874, à échanger les dits bons pour tous les bons et mandats valides et qui n'ont pas encore été payés—à les échanger de la manière et sous la forme indiquées dans la dite loi. Les détenteurs pourront présenter leurs bons, après la dite date, à une époque quelconque. L'échange se fera à la Nlle-Orléans, aux bureaux des commissaires, et à New-York, aux bureaux de l'agent de l'Etat. Des exemplaires authentiques du "funding bill" seront fournis aux parties intéressées, sur demande adressée à l'hon. P. G. Deslonde, Secrétaire du bureau de liquidation, Nlle Orléans, Lne.

WM. P. KELLOGG, Gouverneur de la Louisiane et Président du bureau de liquidation.
P. G. DESLONDE, Secrétaire d'Etat et Secrétaire du bureau de liquidation. 22mai au 1juil


**MARCHANDISES SÈCHES POUR DU COMPTANT**

Les marchands de la ville et de la campagne sont informés que la maison

C. Jaubert & Co.
20..........CHARTRES..........20

Reçoit journellement des marchandises achetées aux encans de New York pour du comptant et qu'elle vend de même à un bon marché exceptionnel.

Les acheteurs au comptant se souviendront du No. 20, DE LA RUE DE CHARTRES. NOUVELLE ORLEANS.
2avril—2m PP DMaVâim

**NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION** 156 rue du Canal.

DIRECTEURS: Dr. W. Newton Mercer.
L. F. Generes, David Urquhart, George Jonas, John G. Gaines, Thomas A. Adams, Carl Kohn, Thos. Allen Clarke, Christian Schneider, Chas. J. Leeds, Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.
L. F. GENERES, Président.
CHAS KILSHAW, Trésorier. 29mars—1an

## GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.
Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. MAIGNAN président, 94 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal
La Sav's. Bank & Safe Deposit Co, 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.
(CONTRE L'INCENDIE.)
N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.
(SUR LA VIE.)
La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N.-York, 32 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Hrtd., Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.
Guéblé & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans.
Guéblé & Nippert, 40 Paradis-Poissonnière, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.
J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.
Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.
A. Lubry, 21, Bourbon.

CHAPELLERIE.
R. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.
A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.
Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 149 Canal

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.
S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNES.
L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213,215, 217 V. Levée
C. Lazard, 195 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.
P. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.
Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Rapho, (autrefois Maitre,) 29, Bourbon.
C. N. Doiseau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.
Charles Troullly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.
C. Dubamel, 111, Canal.

RESTAURANTS.
Rest. Jules Marchal, 19 Union.

PENSION.
E. Haistre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.
Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 93, Vieille Levée.

BOULANGERIE.
J. M. Lafferranderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.
Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.
Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
V. Charpaux's, Royale.

PLOMBEURS.
C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.
F. Charleville, 55, St Charles.
J. Saget, 198, Chartres

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.
L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.
Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt. St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.
V. Alabau, 91 Conti.

RELIURE ET FOURNITURES DE BUREAU.
S. Reichert, 140 Royale.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.
J. Piffaut, 98 Espagne, 3me District.
Aussi, 80 rue Royale près Conti.

## LOTERIES

**PLAN D'ÉTÉ**
Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.
Trois Gros Lots de $10,000 chaque.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE I.
Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 11 Juillet 1874.

PLAN.
10,000 Billets.......Billets seulement $10
MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

| | | |
|---|---|---|
| 1 lot de | $10,000 est | $10,000 |
| 1 lot de | 10,000 est | 10,000 |
| 1 lot de | 10,000 est | 10,000 |
| 30 lots de | 500 sont | 15,000 |
| 200 lots de | 100 sont | 20,000 |

LOTS D'APPROXIMATION:
9 approximations de $200 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont ... $1,800
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont ... 1,800
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont ... 1,800
269 lots s'élevant à ... $70,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS
Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le premier prix de $10,000, les billets Nos. 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 231 gagne le second prix de $10,000, les billets Nos 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229 et 230 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le troisième prix de $10,000, les billets Nos 441 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $200 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DEDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY LOCK-BOX 692, P. O. Nouvelle Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres........ .v—73—1an

**DERNIERE CHANCE D'ACQUERIR UNE FORTUNE AISEMENT!**
Cinquième et dernier Concert Tombola,
Pour aider à l'établissement DE LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY,
LE 31 JUILLET 1874.

LISTE DES LOTS.

| | |
|---|---|
| Un gros lot comptant | $250,000 |
| Un gros lot comptant | 100,000 |
| Un gros lot comptant | 75,000 |
| Un gros lot comptant | 50,000 |
| Un gros lot comptant | 25,000 |
| 5 lots comptant, de $20,000 chaque | 100,000 |
| 10 lots comptant, de 14,000 chaque | 140,000 |
| 15 lots comptant, de 10,000 chaque | 150,000 |
| 20 lots comptant, de 5 000 chaque | 100,000 |
| 25 lots comptant, de 4,000 chaque | 100,000 |
| 30 lots comptant, de 3,000 chaque | 90,000 |
| 50 lots comptant, de 2,000 chaque | 100,000 |
| 100 lots comptant, de 1 000 chaque | 100,000 |
| 240 lots comptant, de 500 chaque | 120,000 |
| 500 lots comptant, de 100 chaque | 50,000 |
| 19,000 lots comptant, de 50 chaque | 950,000 |
| Grand Total 20,000 lots, le tout compt. | 2,500,000 |

PRIX DES BILLETS:

| | |
|---|---|
| Billet entier | $50 |
| Demi | 25 |
| Dixième ou chaque Coupon | 5 |
| 11 Billets entiers pour | 500 |
| 22 Billets et demi pour | 1,000 |

Pour les Billets ou renseignements S'adresser à THO. E. BRAMLETTE, Agent et Directeur, Edifice de la Bibliothèque Publique, Louisville Ky. (4mai—au 25 jt—J.D. v&c

Grande amélioration dans l'art du Dentiste

**J. A. CASADAVANT, D. D. S,** CHIRURGIEN-DENTISTE, No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal,

A l'honneur de faire savoir à ses clients et au public qu'il a un nouveau procédé, pour poser les dents artificielles avec une succion nouvelle. Ce procédé empêche les râteliers de vaciller dans la bouche en les retenant solidement au palais, et peut facilement être appliqué aux vieux râteliers qui remuent dans la bouche et on peut les ôter à volonté.

Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le nitreux oxide gas

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol. 11 avril

**DONATIEN AUGUSTIN,** Register in Bankruptcy.
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.
Prepared with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No 168 Esplanade Street.
March 27th

**A. Billet & Co.,**
FONT savoir au public qu'ils ACHETENT des MEUBLES neufs et de seconde main. Les personnes qui désirent vendre leurs meubles trouveront plus d'avantage à s'adresser à leur agent, M. Miramon, au No. 25 de la rue St-Louis, que de les vendre à l'encan. M. Miramon se charge également des déménagements ainsi que de la réparation et de l'emballage des meubles. Matelas à ressorts faits sur commande à $25.
30 avril—6m.

# VICTOR MAIGNAN,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU
**PAPE CLÉMENT,**
Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gantier Frères, Larronde, Sutton, Goldenburg,
Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex. Seignette,
Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères,
Des SARDINES de la marque Edelin Gillet,
Importateur des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIÈVRE Impérial Eagle et La Cloche, du PORTO et SHERRY de Paul Emile Thomas, de B. Reig, etc., de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.
23 & 25 -------- Rue Bienville -------- 23 & 25
NOUVELLE-ORLEANS.
14 janv—6m

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. MRS. ADELE HEPP, in commendam. PIERRE CRABITES, ERNEST MERILH.

# A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
**COMMISSION MERCHANTS,**
IMPORTERS
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,
8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.
21 août—1an

HALL'S VEGETABLE SICILIAN HAIR RENEWER.

# RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN —DE— HALL, POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les pellicules mortes et, grâce à ses propriétés toniques, ortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je le considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

**TEINTURE DE BUCKINGHAM POUR LES FAVORIS.**

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co., NASHUA, N. H.
27 sept—1 an.

**AYER'S Hair Vigor,**
Préparation d'Ayer pour rendre aux Cheveux leur Force et leur Couleur naturelles.

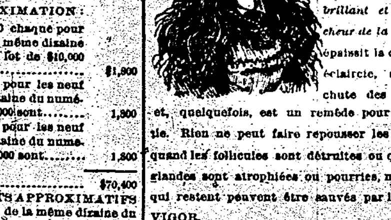

ELLE est à la fois agréable, saine et efficace *Elle rend bientôt aux cheveux leur couleur primitive, le brillant et la fraîcheur de la jeunesse!* épaissit la chevelure éclaircie, arrête la chute des cheveux et, quelquefois, est un remède pour la calvitie. Rien ne peut faire repousser les cheveux quand les follicules sont détruits ou quand les glandes sont atrophiées ou pourries, mais ceux qui restent peuvent être sauvés par le HAIR VIGOR.

Au lieu de salir la chevelure par une matière pâteuse, le HAIR VIGOR la tient propre et la fortifie. En l'employant de temps en temps, elle empêche les cheveux de grisonner ou de tomber et prévient conséquemment la calvitie. La vitalité qu'il donne au cuir chevelu prévient la formation de peaux mortes qui est, souvent, si malpropre. Ne contenant aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations si nuisibles à la chevelure, le HAIR VIGOR ne peut faire que du bien à celle-ci. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne salit pas la batiste même, reste longtemps sur les cheveux, les fait briller et leur communique un parfum agréable.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Chimistes, A LOWELL, MASS.
27 sept—2m—MarJ8


**Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.**
Au No. 132 de la rue du Canal,
Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendies | $52,641 | |
| Primes de rivières | 1,113 5 | |
| Total des primes | | $53,815 18 |
| En moins—primes non expédiées | | 35,876 79 |
| Montant net des primes | | $17,938 39 |
| A déduire: | | |
| Pertes par les incendies—payées | $ 226 83 | |
| Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts | 12,164 96 | 12,391 79 |
| Montant réservé pour pertes non réglées | | $5,546 60 |
| L'ACTIF de la compagnie est comme suit: | | |
| Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450 | | $151,222 40 |
| Propriétés foncières appartenant à la compagnie | | 17,600 00 |
| Prêt garanti par des actions | | 1,009 00 |
| Actions appartenant à la compagnie | | 27,550 00 |
| Bons des Etats-Unis | | 8,000 00 |
| Effets à recevoir | | 8,228 85 |
| Effets payables sur demande, portant 8 pour cent d'intérêt | | 19,350 0 |
| Intérêt | | 10,442 44 |
| Primes en voie de recouvrement | | 27,480 86 |
| Effets à recevoir pour primes | | 300 00 |
| Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier | | 12,419 70 |
| Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence | | 3,048 75 |
| Capital souscrit, en voie de règlement | | 69,451 50 |
| | | $355,942 50 |
| PASSIF. | | |
| Capital, 4,183 2 3 actions, de $100, assurées à $75 l'action | | $312,750 00 |
| Montant réservé pour garanti sur montant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées | | 17,938 39 |
| Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé | | 17,938 40 |
| Montant réservé pour perte non réglées | | 5,546 60 |
| Salaires non payés | | 769 11 |
| | | $355,942 50 |

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public.
Au No. 32 de la rue Carondelet.
13jan—30f


**MORRISON & WOODWARD,** Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires,

SEULS agents pour la vente des célèbres médicaments de Maguire pour les familles; de l'Amer Condurango pour le foie; du tonique à la Salsepareille du Bonne Plant, &c.; agents pour la vente du Silver Uterine Supporter, du Dr. L. A. Babcock.—Bureau et dépôt, No 1 de la rue des Magasins, coin Canal. 19 avril—1an.


## ASSURANCES.

**Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans,** No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques de feu | | $691,372 04 |
| Sur risques de mer | | 80,783 90 |
| Sur risques de rivières | | 141,065 21 |
| Total des primes | | 915,121 24 |
| En moins—primes non expirées | | 195,900 00 |
| Total net des primes, le 31 mai 1874 | | 719 221 24 |
| Pertes payées: | | |
| Sur risques d'incendie | $363,818 08 | |
| Sur risques de mer | 63,505 72 | |
| Sur risques de rivières | 59,825 23 | |
| Taxes, dépenses, intérêts | 3,361 94 | |
| Réassurances, primes remboursées, profits et pertes | 80,346 51 | |
| Réservé pour pertes non encore réglées | 45,000 00 | 615,458 08 |
| Bénéfices | | 103,763 16 |
| L'Actif de la Compagnie est comme suit: | | |
| Propriétés foncières | | $244,415 56 |
| Bonds de la ville | | 309,032 50 |
| Actions de banques et de chemins de fer | | 21,188 00 |
| Billets garantis par hypothèque | | 364,778 22 |
| Billets garantis | | 120,320 60 |
| Effets à recevoir | | 45,870 00 |
| Primes en voie de recouvrement | | 115,732 44 |
| Bonds de l'Etat | | 2,000 00 |
| Actions d'assurance | | 1,800 00 |
| Actions du Vallette Dry Dock Comp. | | 10,850 00 |
| Actions du Levee Steam Coton Press | | 2,785 00 |
| Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company | | 4,000 00 |
| Bonds hypothécaires du Turners Association | | 2,000 00 |
| Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall | | 5,000 00 |
| En caisse | | 112,372 45 |
| | | $1,362,704 78 |

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président,
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 3 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. Au No 140 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS—
P. Maspero, M. Puig, D. A. Chaffraix, D. Mc Coard, P. Fourchy, J. M. Allen, L. F. Generes, S. L. Reif, M. W. Smith, Chas. Lafitte, J. J. Fernandez.
9 juin

**VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.**
23 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $279,708 23 | |
| Primes de mer | 46,335 28 | |
| Primes des rivières | 134,551 35 | |
| | | $460,194 96 |
| Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées | | $319,532 22 |
| Pertes payées et évaluées: | | |
| Sur risques d'incendie | $80 455 14 | |
| Sur risques de mer | 25,477 38 | |
| Sur risques de rivières | 47,334 47 | $156,261 99 |
| Taxes, escomptes au lieu de participation, intérêt du capital, dépenses, escomptes, etc. | | 100,664 08 |
| | | 256,831 07 |
| Bénéfice net | | $62,702 46 |
| L'actif de la Compagnie est comme suit: | | |
| Effets à recevoir | $37 6 0 51 | |
| Prêts sur bons et hypothèques | 72,02. 66 | $109,632 17 |
| Prêts sur actions, sur demande | 138,201 85 | |
| En caisse | 63,8 2 68 | 202,038 54 |
| Propriétés foncières | | 118,759 42 |
| Bons de la ville, actions de banques et autres | | 162,031 50 |
| Réassurance en voie de recouvrement | | 60,140 50 |
| | | $652,649 22 |

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 23 mai 1874.

W. E. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 23 juin prochain, aux assurés qui y ont droit.

—DIRECTEURS—
Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman, Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke, John Phelps, A. G. Ober, Adam Thomson, Henry Abraham, P. N. Strong, Victor Meyer, Joseph Bowling, Edward J. Gay, Jno. M. Sandidge, Simon Hernsheim, Simon Forcheimer, Jos. B. Wolfe, R. B. Post, R. T. Torian, Edward Pilsbury, Jno. E. King, Chas. E. Slayback, Frederick Camerden, David Wallace, J. L. Harris, Andrew Stewart, Joseph Stone.
6 mai—

IMPORTATEURS ET MARCHANDS —DE— **Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,**
AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES,
Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp, Succursale, au No 565 de la rue des Magasins;
Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de ferblantiers.
ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé.
FOURNEAUX de cuisine et RÉCHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.
FABRICANTS DE ARTICLES en ferblanc brillant et verni à laque.
FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour coke ou charbon.
FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu, depuis dix-huit ans comme le seul fourneau parfait.
Chaque fourneau Charter Oak est garanti.
Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.
13 nov—1 an—V&c


## VENTES JUDICIAIRES.

La Dame Francis Winkler vs. la dame Anna Scherer, tutrice.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5,853—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-cinq de juillet 1874 à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, des Ursulines, Bourgogne et de l'Hôpital désigné par le No. 2, d'après un plan dressé par G. DePouilly, architecte, le 6 Novembre 18.., et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente-trois pieds, sept pouces de face à la rue des Remparts, sur quatre vingt pieds, deux lignes et six-huit mes de ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ainsi qu'il appert de l'acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public en cette ville, en date du 14 Février 1872, portant vente de la dite propriété par Séraphin Dezut er à Joseph Scherer.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans
23 juin—3t

La dame C. Shaw vs. R. F. Spangenberg Exécuteur-Testamentaire de Léonard Spangenberg.

QUATRIEME COUR de DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 42,834.

En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze de Juillet 1874 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième district de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, de la Douane, Bienville et Bourgogne, formant l'angle des rues de la Douane et des Remparts, et mesurant quarante trois pieds, onze pouces de face à la rue de la Douane et des Remparts, à la première rue sur cent vingt sept pieds, deux lignes de profondeur du côté à la dernière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances ainsi qu'il appert d'un acte au rapport d'Octave De Armas, notaire public en cette ville, en date du 2 Mai 1861, portant vente de la dite propriété par F. Reiband et la Dame Héloise Massicot, épouse de Charles C. Kennedy au dit Léonard Spangenberg.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.
18juin—3t

JOHN THIEL vs ALFRED BROUTIN.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6,396—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze de juillet 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX TERRAINS sis au faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, des Ursulines, Galvez et Miro et désignés par les numéros TREIZE et QUATORZE d'après un plan No 15 déposé en l'étude d'Edouard G. Gottschalk, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent en pieds américains conformément au dit plan, chacun 33 pieds de face à la rue des Ursulines sur cent pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite d'Henry Valston suivant acte au rapport de E. Bude, notaire public en cette ville, en date du 5 Septembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans
18juin—3t

François Limoogy vs. John S. Tully.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,664—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, A. C. St Sauvinet, ci-devant shérif et, par celui ci à moi transféré, je procéderai le LUNDI, six de juillet 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Revis et Girod, l'un desquels mesure vingt-huit pieds de face à la rue St-Charles, sur cent vingt six pieds de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par G. E. F. Nicholls, architecte, le 29 mars 1851; et l'autre terrain situé derrière celui-ci dessus décrit, à une distance de cent vingt-six pieds et demi de la rue St-Charles, mesure vingt-deux pieds, cinq pouces et un cinquième, sur une profondeur de trente pieds six pouces, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec tout ce qui s'y trouve et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Et cent soixante actions de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane aujourd'hui inscrites à cent quarante-neuf actions garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Maria Hernandez, épouse d'Auguste W. Walker, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 8 juillet 1870.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Le vendeur assumera le paiement d'un *stock note* en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, de la somme de deux mille quatre-vingt piastres ($2,080) payable le 31 décembre 1874 et renouvelable, chaque année, conformément aux termes de la Charte de la dite Banque.—20. Et la balance du prix d'adjudication, Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2juin—3t

La Compagnie d'ASSURANCE DE L'UNION DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. La Demoiselle SARAH ANNE STOKES.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, — No 5005. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, huit de juillet 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre (4) terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Columbus, Dorgenois et Laharpe, faisant partie de l'ancienne habitation connue sous le nom de Briquetterie Gueno, et désignés par les numéros Sept, Huit, Neuf et Dix dans l'îlet numéro Sept, suivant plan de J. A. D'Hémécourt voyer, déposé en l'étude de J. A. Lisbony, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, mesure américaine, trente et un pieds quatre pouces de face à la rue Columbus, la même largeur derrière et cent quatre-vingt pieds de profondeur, chacun, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la Dame Françoise Anne Lewis, épouse de George Clark, suivant acte au rapport de Selim Magner, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 8 avril 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans
6juin—3t

**Annonces du Marshal des E. U.**

Estate of Henry W. Farley, John H. Bright and William J. Farley individually and co-partners of Farley, Bright & Co.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE—New Orleans, May 27th 1874.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Henry W. Farley, John H. Bright and William J. Farley individually and co-partners of Farley, Bright & Co., of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged Bankrupts upon their own petition; That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupts to them, or for their use, and the transfer of any property by them are forbidden by law; That a meeting of the creditors of said Bankrupts to prove their debts and choose one or more Assignees of their estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 29th day of June A. D., 1874, at 11 o'clock, A. M., at the Customhouse Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.
May 28—June 29.


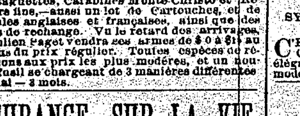

**Avis aux amateurs de chasse.**

MR. JULIEN SAGET prévient le public et messieurs les chasseurs, qu'il vient de recevoir de sa manufacture le plus beau spécimen d'armes à feu qu'il ait encore reçu. Ces armes sont de différentes qualités et assorties, savoir: Breach Loading, Lefaucheux, Central fire, et à Baguettes, Carabines Monté-Christo et Revolvers fins,—aussi un lot de Cartouches, et de Capsules anglaises et françaises, ainsi que des pièces de rechange. Vu le retard des arrivages, M. Julien Saget vendra ses armes de $ 5 à $10 au dessous du prix régulier. Toutes espèces de réparations aux prix les plus modérés, et un nouveau fusil se chargeant de 3 manières différentes.
20 mai — 3 mois.

**ASSURANCE SUR LA VIE.**

New York Life Insurance Company (ÉTABLI EN 1845.)

Actif........$25,000,000
Revenu Annuel au delà de........8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection spéciale des FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sure et garantie, au véritable coût net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

**COPES & OGDEN,** Agents-Généraux,
44........RUE CARONDELET........44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,500,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes, payés comptant, et s'élevant à $1,742,551 40.

DIRECTION LOCALE.
Chas. Briggs, S. H. Kennedy, E. F. Mioton, Saml. Smith, Thos. A. Adams, Fk. Wintz, Chas. Cavaroc, S. O. Nelson, L. B. Cain, Paul Fourchy, Geo. Foerster, Fk. Camerden, T. J. Semmes, J. H. Lupwigsen, J. S. Walton, Wm. S. Pike, E. Pesle, Wm. R. Schmidt, S. Forcheimer, A. Chiapella, F. S. Sampson, J. A. Dufilho.

MÉDECINS-EXAMINATEURS
D. C. Holliday, M.-D. John W. Caldwell M. D. Chs. Turpin, M. D.
5 mars


## VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

400 caisses Bottes, Souliers et Bredequins. 300 douzaines Souliers fins de Philadelphie.

PAR E. ROGER & CO—H. Samory, encanteur—MARDI, 30 juin 1874 à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée.)

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. 300 douzaines Souliers fins de Philadelphie. Comprenant un bel assortiment de marchandises convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

Conditions à la vente. 28 juin—

PAR EUGENE TOURNE

BIÈRE! BIÈRE! Ex-steamship State of Alabama, de Liverpool.

PAR EUGENE TOURNE.—LUNDI, 29 juin 1874, à 11 heures du matin, au No. 48 rue Vieille-Levée, il sera vendu—28 barils bière anglaise, sparkling ale, 6 douz. chacun.

Conditions—Comptant. 28 juin—

PAR M. W. NEWMAN.

750 caisses Bottes, Souliers et Brodequins

PAR M. W. NEWMAN.—H. STERN, encanteur. Il sera vendu LUNDI, 29 juin 1874, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—

750 caisses, bottes, souliers et brodequins

Conditions à la vente. 20 juin—1t


**CLAIRVOYANCE.**

LE Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris, peut être consulté, à la Nouvelle-Orléans, comme clairvoyant, astrologue et spiritualiste.

Le professeur Lenormand est le neveu de la célèbre clairvoyante de ce nom, à Paris. Il a prédit les événements de la catastrophe de Napoléon III, et, par la sympathie, il peut guérir tous genres de maladies et de tracas personnels ou de famille, ainsi que les personnes dérangées par la boisson. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il prédit le passé, le présent et le futur et la destinée de chaque personne.—Office, 75, rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale.—Heures: de 8 A. M. à 9 P. M. 8 nov. 1an

**Cinquante mille piastres**

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANK, au No. 14 de la rue du Camp, au-dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE, à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque ait un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de soixante jours et davantage; elle émet des certificats de dépôts pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.

4 juil—1an T. D. VAN HORN, Caissier.

**Chandières à Sucre du Tennessee** De la célèbre Usine de Stacker,

APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chandières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No. 16 rue Union.
24 oct—73—1an

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

**AUGUSTE COUTURIE,**
9 ---- Rue St.-Louis ---- 9

Seul Agent pour la vente du Champagne Chs. Heidsieck & Co., Cognac d'Ezg. Grégoire & Co., Genièvre de Houtman & Co. Double Ancre,

—Offre à vendre—
Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1863, 1860, 1858, 1856 et S. O. P.
Vins Rouges de Ludon, St-Vivier et St-Sauveur. 15 fév—6m

**BALSAMIQUE des PYRÉNÉES**
LIQUEUR HYGIÉNIQUE (approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE, (AGENT.)

A vendre chez: QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée. CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine. 22 oct—1an 3fps

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
**QUEYROUZE & BOIS,**
MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

**BITTER DES ARABES** Hygiénique Perfectionné. (BREVETÉ S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays. 19fév—1a

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE
**A. Carrière & Co.,**
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.
No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olives,

Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux. 29mars—6m

**BEAUX MEUBLES AUX PRIX COUTANTS.**

Désirant nous retirer des affaires, nous offrons, AUX PRIX COUTANTS, tout notre stock de beaux meubles de chambres à coucher, salons et salles à manger, bois de rose, en acajou et noyer.

D. KELHAM & Co. Au No. 36 de la rue Royale.
5 avril—3m.

**JOHN G. WAGNER,**
A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE"
Angle des rues Ursulines et Dauphine.
BOTTES, SOULIERS ET BOTTINES,
27mars—au 12 juillet A bon marché!

**ERNEST CABAUD,**
Fabricant de Chaussures à Vis,
RUE DAUPHINE No. 60, entre Bienville et Conti.
SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés. 7 avril—1an.

**PIERRE PAVIA**
Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIERE FABRIQUE DU SUD.
Au No. 153 de la rue Royale entre les rues Pierre et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être dévissées; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1872 et la médaille en argent en 1873.
avril—1an


**Consulat de France.**
AVIS MENSUEL—JUIN 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

| | |
|---|---|
| A | H |
| Anglade Jean-Baptiste | Hélies Jean dit Jeanty |
| Auzies François | Hinet (Mlle) M. P. |
| B | I |
| Biste Jean | Isoard François |
| Boudinier Victor | J |
| Boudinier J. H. | Jouchoux Simon |
| Boudinier J. A. | Jurden Claude |
| Bleuse P. A. | Jost Pierre Adolphe |
| Bonin Mathieu | L |
| C | Lalaple Louis |
| Capponé Pierre | Lapeyrollerie Jean Vital |
| Commagère (Mme) | M |
| Clavelin André | Mogentier Guillaume |
| Cousin François A. | Masse Jean |
| Chazotte (Mme) Laure née Joubert | P |
| Claudel (Mme) E. | Prat Joseph |
| D | Pinot Auguste |
| Delamare A. A. | Perrot née Lalanne de Bascouraux (Mme Vve) |
| Drouillet Marcelin | Prudhomme M. |
| Danduc (Mme Vve) née Lapeyrollerie | Plassan M. |
| Desbazeille Jean Amant | R |
| Dastugue François | Reboul Prosper (époux) |
| Dubruelle Léon | Roujourd Emile |
| Duchiron Pierre Alex | Robert Victoire |
| Dufaut (Mme) née Plasnard | S |
| Durier Maurice | Sillans Emile |
| Ducoing (Vve) née Navarre | Sembron (les époux) |
| F | Segurat Ducoing (Mme Vve) |
| Fleitas Emmanuel | T |
| Faussat Jacques | Trapet Antoine |
| G | Thommard du Temple et famille |
| Garnier Louis Eugène | Thaissat Jacques |
| | Taylor (les époux) |

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
11 mai.

## VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. L. ..y, encanteur—Salle d'encan, au No. 3.. de la rue de Chartres.—LUNDI, 29 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu—

Un grand assortiment de marchandises sèches étrangères et américaines, lingerie et "Notions."

Conditions à la vente. 28juin—

PAR D. E. MORPHY.

Meubles.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, MARDI, 30 juin midi et demi, à la résidence No 290 de la rue Tonne, entre les rues Calliope et Dolord—meubles de salon, en acajou; magnifiques glaces, pendules, ornements de fenêtres, stores, tapis, tables de chambres à coucher, formant un assortiment général; meubles et ustensiles de cuisine.

Conditions—Comptant. 28 juin—

110 barils et boucauts sel de soude.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, Encanteur—Il sera vendu, MARDI, 30 juin, 1874, à 11 heures A. M. pour clore une consignation, aux magasins Nos. 77 à 79 de la rue Tchoupitoulas—

100 barils sel de soude.
10 boucauts sel de soude,
Venant d'être débarqués du navire Freeman Clarke.

Conditions—comptant. 27juin—


**RÉCLAMATIONS.**

LES ETRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour propriétés prises pendant la guerre, peuvent recouvrer le montant en s'adressant à

J. G. EUSTIS, Avocat, commissaire des Etats-Unis.
No. 33 de la rue Carondelet, N.O.
Boîte 2027 du bureau de la poste. 10mai—3 m

**Bonne nouvelle pour les buveurs de bière.**

AYANT conclu des engagements avec la célèbre BRASSERIE BEST de Milwaukee, je serai à même de fournir ce célèbre breuvage à mes chalands pendant la saison. Ma maison est la seule où se vend la véritable Milwaukee. Le prix du verre est de CINQ CENTS.

HUGO REDWITZ, Au No. 122 de la rue de la Commune.
5 juin—1m.


**HUITIÈME ÉTAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,**
Au No. 37 de la rue Carondelet.
Nlle-Orléans, 25 mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant des affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir

PRIMES DE L'ANNÉE.

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques d'incendie | $447,856 19 | |
| Sur risques de rivières | 287,655 44 | |
| Sur risques de mer | 61,311 47 | $796,825 |
| En moins— | | |
| Primes non expirées le 30 avril 1874 | $107,975 00 | |
| Primes remboursées | 16,014 13 | $125,969 13 |
| Montant net des primes | | [illegible] |
| PERTES PAYÉES, SAVOIR: | | |
| Sur risques d'incendie | $178,630 14 | |
| Sur risques de rivières | 151,680 13 | |
| Sur risques de mer | 15,941 09 | $325,751 36 |
| Réassurances | | $3,322 66 |
| Réfaction (rebate) | | 19,632 11 |
| Taxes d'Etat et d'agence | | 30,123 45 |
| DÉPENSES BRUTES. | | |
| Bureau local | $14,030 52 | |
| Agences | 15,780 00 | 29,810 52 |
| Profits et Pertes | | 16,945 50 |
| | | 506,1.. |
| Balance | | $166,6.. |
| En plus— | | |
| Escompte, intérêt, épargnes reçues | | $111,134 35 |
| En moins— | | |
| Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second échu | 110,000 00 | 221,134 .. |
| Bénéfice net | | $167,.. |
| L'Actif de la Compagnie est comme suit: | | |
| En caisse | | $441,154 60 |
| Primes en voie de recouvrement | | 4,542 40 |
| Effets à recevoir, prêts sur garanties | | 560,412 46 |
| Effets à recevoir à courte échéance | | 25,597 15 |
| Actions de banques et autres actions | | 203,047 05 |
| Actions de chemins de fer de la ville | | 72,675 00 |
| Bons de la ville et autres bons | | 146,675 97 |
| Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane | | 5,000 00 |
| Bons de l'Odd Fellows Hall Association | | 5,000 00 |
| Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs | | 2,000 00 |
| Immeubles | | 32,220 50 |
| | | $1,549,756 |

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 28 mai A. D. 1874.

EDWARD I.., notaire public.

Le 25 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($1,100,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($212,155 12) du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
Moses Greenwood, John I. Adams, W. A. Johnson, Isaac Scherck, John I. Noble, R. M. Walmsley, John Chaffe, Wm. Morrison, Richard Milliken, Jos. W. Carroll, Samuel E. Moore, A. Brittin, J. J. Warren, A. H. May, R. T. Buckner, S. H. Snowden, Samuel Friedlander, T. Lyttl. Lyon, H. Frellsen, W. C. Raymond, W. S. Pike, James S. Prestidge, A. A. Yates, Samuel H. Boyd, Joseph McElroy.
9mai—1m.

**Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.**

DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

CAPITAL........$200,000.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874.

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | | $97,624 71 |
| Primes sur les rivières | | 15,44. 64 |
| Primes maritimes | | 13,129 56 |
| | | 126,195 91 |
| En moins, primes remboursées | | 1,450 50 |
| | | $124,745 11 |
| Pertes payées dans l'année— | | |
| Pertes par l'incendie | $41,508 50 | |
| Pertes sur les rivières | 8,355 12 | |
| Pertes sur mer | 10,589 14 | |
| | $61,752 76 | |
| Réassurances | 6,08 20 | |
| Loyer | 2,200 00 | |
| Taxes | 3,685 90 | |
| Réfaction (rebate) | 12,773 08 | |
| Dépenses, escomptes et intérêts | 5,884 54 | |
| Réservé pour risques non terminés | 32,000 00 | 124,404 45 |
| Réservé pour réclamations non réglées | | $340 |
| L'actif de la Compagnie est comme suit: | | |
| Prêts garantis | | $ 6,239 2. |
| Prêts garantis par hypothèque | | 59,066 10 |
| Effets à recevoir pour primes | | 19,256 72 |
| Actions, bons et autres obligations | | 132,798 05 |
| Propriété foncière | | 4,264 65 |
| Primes en voie de recouvrement | | 14,304 65 |
| En caisse | | 11,311 20 |
| | | $232,7.0 63 |

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce onzième jour du mois de mai 1874.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

—DIRECTEURS—
L. F. GÉNÉRÈS, J. J. FERNANDEZ, W. B. SCHMIDT, ED. BURTHE, J. BAYLE, A. CHIAPELLA, A. BONNECAZE, V. MAIGNAN, B. SALOY.
13 mai—1m

**AGENTS DE L'ABEILLE**

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, dépôt Maître-de-poste à Plaquemines, paroisse Iberville.
J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. F. BEREAU, à la Passe-Christian.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).
A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).
R. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jonville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Marie.
EDGAR DELÉRY, Baie-St-Louis (Missi)